

5 février 2021
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : documents établis par les gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

Rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Résumé**

Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, il n'existe pas une autorité unique chargée des noms de lieux à l'échelle nationale, mais il y a des procédures précises qui permettent de garantir l'exactitude et l'actualité des noms géographiques. Il y a en revanche des autorités chargées des noms de lieux en Écosse et au pays de Galles. Pour l'île de Grande-Bretagne (mais pas l'Irlande du Nord qui fait partie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), les noms géographiques figurant dans les supports produits par l'Ordnance Survey of Great Britain sont considérés comme faisant autorité. En Irlande du Nord, c'est l'Ordnance Survey Northern Ireland, administré par les Land and Property Services (organisme public chargé des questions foncières et immobilières), qui remplit cette fonction. Le rapport présente dans les grandes lignes les attributions de l'Ordnance Survey en tant qu'institution cartographique nationale et son rôle en matière de toponymie et décrit les progrès accomplis depuis la session de 2019 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Il donne également des informations sur la politique relative à la toponymie, la gestion des bases de données et les supports de noms géographiques.

Le rapport fait également le point sur la mise à jour du registre national et du registre territorial du Gouvernement, qui relève de la responsabilité du Ministère des

* [GEGN.2/2021/1](#).

** Le rapport complet (GEGN.2/2021/43/CRP.43) a été établi par le Comité permanent des noms géographiques et l'Ordnance Survey of Great Britain. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante :
https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.



affaires étrangères et du Commonwealth et du service chargé de la transition numérique.

Les noms géographiques de lieux et de détails topographiques situés hors du Royaume-Uni relèvent de la compétence du Comité permanent des noms géographiques, dont les objectifs sont décrits dans le rapport. Le Comité permanent recueille des informations sur les noms normalisés par les autorités nationales en vue d'indiquer au Gouvernement les noms qu'il convient d'employer.

Le Royaume-Uni a présenté une édition révisée des Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs à la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Les Principes sont actualisés régulièrement, par exemple lorsque des changements interviennent sur le plan administratif. Le rapport renseigne notamment sur ces changements et sur la manière de trouver l'information.
